

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le règlement relatif aux commissions d'expertise scientifique
- Vu les résultats des élections des membres des commissions d'expertise du 21 novembre 2017 et la proposition de nomination transmise au Président de l'Université
- Vu le procès-verbal d'élection du bureau de la CES du 19 décembre 2017

ARRETE

Article 1 : La commission d'expertise scientifique

section CNU 28 : « Milieux denses et matériaux »

section CNU 30 : « Milieux dilués et optique »

est composée des membres suivants :

Professeurs des universités et assimilés			Maîtres de conférences et assimilés		
ABADIAS	Gregory		BRUNET	Véronique	1 ^{ère} Vice-Présidente
BEAUFORT	Marie-France		DAVID	Marie-Laure	
BROCHARD	Sandrine		DURINCK	Julien	3 ^{ème} Vice-Président
CABIOCH	Thierry		GODARD	Pierre	
CAMELIO	Sophie	Présidente	GODET	Julien	
COLIN	Jérôme	2 ^{ème} Vice-Président	KEDJAR	Bouzid	
COUPEAU	Christophe		MASTAIL	Cédric	
LE BOURHIS	Éric		MAUCHAMP	Vincent	
PICHON	Luc		MILHET	Xavier	
TROMAS	Christophe		PAUMIER	Fabien	

Article 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université et le Directeur de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 22 décembre 2017
Le Président de l'Université de Poitiers



Yves JEAN